

Jours-patients associés à une maladie mentale

Nom	Jours-patients associés à une maladie mentale
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description	<p>Cet indicateur mesure le taux ajusté selon l'âge représentant le nombre total de jours passés dans les hôpitaux généraux pour une maladie mentale sélectionnée*, par 10 000 personnes.</p> <p>Remarque *Les maladies mentales sélectionnées pour cet indicateur sont les suivantes : troubles liés à la consommation de psychotropes; schizophrénie, troubles délirants et troubles psychotiques non organiques; troubles de l'humeur ou affectifs; troubles anxieux; certains troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte.</p> <p>Pour plus de détails, consultez le document Notes méthodologiques générales.</p>
Interprétation	Un faible nombre de jours est souhaitable.
Dimension du cadre de PSS	Extrants du système de santé : Services axés sur les personnes
Nature des besoins	Vivre avec une maladie, une incapacité ou une capacité réduite
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional, Quintile de revenu du quartier
Résultats de l'indicateur	http://www.cihi.ca/hirpt/?language=fr

Identification de l'indicateur

Nom	Jours-patients associés à une maladie mentale
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description et calcul de l'indicateur	<p>Cet indicateur mesure le taux ajusté selon l'âge représentant le nombre total de jours passés dans les hôpitaux généraux pour une maladie mentale sélectionnée*, par 10 000 personnes.</p> <p>Remarque *Les maladies mentales sélectionnées pour cet indicateur sont les suivantes : troubles liés à la consommation de psychotropes; schizophrénie, troubles délirants et troubles psychotiques non organiques; troubles de l'humeur ou affectifs; troubles anxieux; certains troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte.</p> <p>Pour plus de détails, consultez le document Notes méthodologiques générales.</p> <p>(Nombre total de jours passés à l'hôpital par les patients de 15 ans et plus en raison d'une maladie mentale sélectionnée ÷ Population totale de 15 ans et plus à la mi-année) x 100 000 (ajusté selon l'âge)</p> <p>Unité d'analyse : admission unique</p>
Description	<p>Calcul : affectation géographique Lieu de résidence</p> <p>Calcul : type de mesure Taux - Taux par 10 000</p> <p>Calcul : ajustement Ajusté selon l'âge</p> <p>Calcul : méthode Normalisation directe</p> <p>d'ajustement • Population de référence : Canada 1991</p>
Dénominateur	<p>Description : Population totale de 15 ans et plus à la mi-année</p> <p>Description : Nombre total de jours passés à l'hôpital en raison d'une maladie mentale sélectionnée (patients de 15 ans et plus)</p> <p>Inclusions :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une maladie mentale sélectionnée est codifiée comme diagnostic principal (DxP).2. Codes de diagnostic des troubles sélectionnés :

	<p>a) Troubles liés à la consommation de psychotropes CIM-10-CA : F55, F10 à F19 DSM-IV : 291.x (0, 1, 2, 3, 5, 81, 89, 9), 292.0, 292.11, 292.12, 292.81, 292.82, 292.83, 292.84, 292.89, 292.9, 303.xx (00, 90), 304.xx (00, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 80, 90), 305.xx (00, 10 à 90, à l'exclusion de 80) Diagnostic provisoire* : (d) troubles liés à la consommation de psychotropes</p> <p>b) Schizophrénie, troubles délirants et troubles psychotiques non organiques CIM-10-CA : F20 (à l'exclusion de F20.4), F22, F23, F24, F25, F28, F29, F53.1 DSM-IV : 295.xx (10, 20, 30, 40, 60, 70, 90), 297.1, 297.3, 298.8, 298.9 Diagnostic provisoire* : (e) schizophrénie</p> <p>c) Troubles de l'humeur ou affectifs CIM-10-CA : F30, F31, F32, F33, F34, F38, F39, F53.0 DSM-IV : 296.0x, 296.2x, 296.3x, 296.4x, 296.5x, 296.6x, 296.7, 296.80, 296.89, 296.90, 300.4, 301.13 Diagnostic provisoire* : (f) troubles de l'humeur</p> <p>d) Troubles anxieux CIM-10-CA : F40, F41, F42, F43, F48.8, F48.9, F93.8 DSM-IV : 300.xx (00, 01, 02, 21, 22, 23, 29), 300.3, 308.3, 309.x (0, 3, 4, 9), 309.24, 309.28, 309.81 Diagnostic provisoire* : (g) troubles anxieux ou (o) troubles de l'adaptation</p> <p>e) Certains troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte CIM-10-CA : F60, F61, F62, F68, F69, F21 DSM-IV : 300.16, 300.19, 301.0, 301.20, 301.22, 301.4, 301.50, 301.6, 301.7, 301.81, 301.82, 301.83, 301.9 Diagnostic provisoire* : (p) troubles de la personnalité</p>
Numérateur	
	<p>Remarque *Seulement pour les données tirées du Système d'information ontarien sur la santé mentale (SIOSM) non accompagnées d'un code du DSM-IV.</p> <p>3. Âge à l'admission : 15 ans et plus</p> <p>4. Sexe inscrit : homme ou femme</p> <p>5. Résident canadien (code postal canadien)</p> <p>Exclusions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enregistrements de nouveau-né, de mortinaissance ou de donneur décédé (catégorie d'admission = N, R ou S) 2. Enregistrements comportant un numéro d'assurance maladie non valide 3. Enregistrements comportant une date de naissance non valide (enregistrements autres que ceux du Québec) 4. Enregistrements comportant une date d'admission non valide 5. Enregistrements comportant une date de sortie non valide
Contexte, interprétation et points de référence	<p>Le taux de jours-patients est une mesure partielle de l'utilisation des services dans les hôpitaux généraux. Il ne tient pas compte des patients admis qui ne sont pas sortis de l'hôpital durant l'exercice concerné. Le nombre d'hospitalisations et la durée du séjour ont une incidence sur les jours-patients.</p>
Justification	<p>Pour un même nombre d'hospitalisations, le taux de jours-patients augmente à mesure que la durée du séjour augmente. Cet indicateur peut refléter des différences entre les provinces et territoires, comme la santé de la population, les modèles de prestation de services de santé ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des services spécialisés, ambulatoires, communautaires et en hébergement.</p>
Interprétation	<p>Un faible nombre de jours est souhaitable.</p>
Dimension du cadre de PSS	<p>Extrants du système de santé : Services axés sur les personnes</p>
Nature des besoins	<p>Vivre avec une maladie, une incapacité ou une capacité réduite</p>
Objectifs et points de référence	<p>Aucun point de référence n'a été établi pour cet indicateur.</p>
Références	<p>Sans objet</p>
Disponibilité des sources de données et résultats	
Sources des données	<p>BDCP, BDMH, SIOSM</p> <p>Type d'année : Exercice</p>
Années de données disponibles	<p>Première année de données disponibles : 2009</p> <p>Dernière année de données disponibles : 2013</p>
Couverture géographique	<p>Ensemble des provinces et des territoires</p>

Niveau de déclaration et désagrégation National, Provincial et territorial, Régional, Quintile de revenu du quartier

Mise à jour des résultats

Fréquence de mise à jour Chaque année

Outil Web :

Résultats de l'indicateur Publication en ligne Indicateurs de santé

URL : <http://www.cihi.ca/hirpt/?language=fr>

Mises à jour

Sans objet

Énoncé de qualité

Mises en

garde et Sans objet

limites

Problèmes

relatifs à

l'établissement Sans objet

des tendances

Commentaires L'indicateur n'inclut pas les données sur les établissements psychiatriques autonomes. Il importe toutefois de savoir que dans certaines provinces (p. ex. l'Alberta) et dans certains territoires, il y a substitution directe entre les hôpitaux généraux et les établissements psychiatriques. On ignore l'étendue de cette pratique. L'indicateur présente donc une vue partielle de l'utilisation des hôpitaux pour des problèmes de santé mentale dans un milieu de soins de courte durée.